

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ACCREDITATIONS
UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE

DEPARTMENT OF UNIVERSITY
ACCREDITATIONS AND QUALITY

DECISION N° 98160196 / MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE DU

131 MARS 2016

Portant ouverture du concours d'entrée en première année des filières **Ingénieurs des Industries Agricoles et Alimentaires, Ingénieurs en Maintenance Industrielle et Productique et la Filière Chimie Industrielle et Génie de l'Environnement** du Cycle de formation des Ingénieurs de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-industrielles(ENSAI) de l'Université de Ngaoundéré et fixant le nombre de places offertes au titre de l'année académique 2016/2017.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°005 du 16 avril 2004 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n°2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n° 2012/333 du 29 juin 2012 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines universités d'Etat ;
- Vu le Décret n° 2012/366 du 06 août 2012 portant nomination de responsables dans les Universités d'Etat ;
- Vu le Décret n° 92/074 du 13 avril 1992 portant transformation des Centres Universitaires de Buéa et de Ngaoundéré en Universités ;
- Vu le Décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- Vu le Décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le Décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret 93/027 du 19 janvier 1993 portant disposition communes aux Universités ;
- Vu le Décret n° 93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu le Décret n° 95/061 du 03 avril 1995 portant organisation de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles (ENSAI) de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu l'Arrêté n°16-0172/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 10 février 2016, fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat, au titre de l'année académique 2016-2017

Sur proposition du Recteur de l'Université de Ngaoundéré,

DECIDE :

Article 1 : (1) Un concours sur épreuve est ouvert pour le recrutement des élèves en première année de la filière des Ingénieurs des Industries Agricoles et Alimentaires, la filière des Ingénieurs en Maintenance Industrielle et Productique et la filière des Ingénieurs en Chimie Industrielle et Génie de l'Environnement du Cycle de Formation des Ingénieurs de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles (ENSAI) de l'Université de Ngaoundéré les **10 et 11 septembre 2016** au titre de l'année académique 2016/2017.

(2) Ce concours est ouvert aux Camerounais des deux sexes et aux ressortissant étrangers résidant au Cameroun.

(3) Les étrangers résidant hors du Cameroun et/ou les Camerounais présentés par un organisme peuvent être recrutés sur examen de dossier. Cependant le nombre de places offertes par examen de dossier ne peut dépasser **10% du nombre total de places offertes**.

(4) Les candidats admis par voie d'examen de dossier payent les droits de formation conformément à la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le nombre de places offertes dans les premières années du Cycle de formation des Ingénieurs de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles (ENSAI) de l'Université de Ngaoundéré est fixé ainsi qu'il suit :

FILIERE	PAR CONCOURS	SUR TITRE
Ingénieurs des Industries Agricoles et Alimentaires	44	4
Ingénieurs en Maintenance Industrielle et productique	44	4
Ingénieurs en Chimie Industrielle et Génie de l'Environnement	44	4
Total	132	12

Article 3 : Le concours d'entrée en première année des filières Ingénieurs des Industries Agricoles et Alimentaires, Ingénieurs en Maintenance Industrielle et Productique du Cycle de formation et Ingénieurs en Chimie Industrielle et Génie de l'Environnement de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles de l'Université de Ngaoundéré est ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants :

1. Pour la filière des Ingénieurs des Industries Agricoles et Alimentaires ou la filière des Ingénieurs en Chimie Industrielle et Génie de l'Environnement

- Le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) dans une spécialité de Génie Agro-industrielle ; de Génie de l'environnement, d'analyse biologiques et biochimiques, d'Industries alimentaires et biotechnologiques;
- Le Diplôme d'Ingénieur de Travaux de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Agro-Alimentaires du Cameroun, Option : Production ou Diététique et Alimentation ;
- Une Licence de Chimie, de Biochimie, de Microbiologie, de Biologie ou de Sciences des aliments ;
- Tout autre diplôme reconnu équivalent et adapté à la filière.

2. Pour la filière des Ingénieurs en Maintenance Industrielle et Productique

- Le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) dans une spécialité de Maintenance Industrielle et Productique, Génies thermique et énergétique ;
- Le Diplôme d'Ingénieur de Travaux de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Agro-alimentaires du Cameroun, Options : Production ou Maintenance ;
- Une Licence de Physique ; Licence de Mathématiques, Licence en électronique, électrotechnique et automatique, Licence ès Sciences et Techniques ;
- Tout autre diplôme reconnu équivalent et adapté à la filière.

Article 4 : Les dossiers de Candidature doivent, sous peine de rejet, comporter les pièces suivantes :

- a) - Une fiche de candidature du modèle réglementaire ;
- b) - Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
- c) - Une photocopie certifiée conforme du diplôme donnant droit au concours ;
- d) - Quatre photos d'identité 4X4 du candidat ;
- e) - Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- f) - Un reçu de paiement auprès d'EXPRESS UNION au nom du DIRECTEUR de l'ENSAI de l'Université de Ngaoundéré de la somme de **20.000 (vingt mille) FCFA** au titre des droits d'inscription au concours ;

g) - Une enveloppe format 28 X 37 timbrée à 500 FCFA, et portant l'adresse du candidat.

Article 5 : Les fiches d'inscription au concours seront retirées à partir du **25 mai 2016** et les dossiers complets déposés avant le **08 septembre 2016 délai de rigueur**, dans l'un des lieux ci-après:

- Ministère de l'Enseignement Supérieur/ Direction du Développement de l'Enseignement Supérieur ;
- Les dix (10) Délégations Régionales des Enseignements Secondaires(MINESEC);
- Au Secrétariat de l'ENSAI de l'Université de Ngaoundéré ;
- Les Rectorats des 8 (huit) Universités d'Etat.

Les fiches de candidature peuvent être également téléchargées sur le site Web du Ministère de l'Enseignement Supérieur : <http://www.minesup.gov.cm> ou sur le site de l'ENSAI de Ngaoundéré à l'adresse : <http://www.ensai.univ-ndere.cm>

Article 6 : Pour les candidats au recrutement sur examen de dossier, une lettre d'engagement de l'Entreprise qui précise le montant de la formation (1 000 000 FCFA par an) et une demande manuscrite accompagnée d'un curriculum studiorum détaillé tiendra lieu de fiche de candidature. Leurs dossiers devront parvenir directement à l'ENSAI de Ngaoundéré, BP 455 Ngaoundéré, Cameroun.

Article 7 : Les candidats retenus après présélection devront passer quatre épreuves écrites dans l'un des centres d'examen suivants : **BAMENDA, BAFOUSSAM, BUEA, DOUALA, MAROUA, NGAOUNDERE, et YAOUNDE.**

1. Pour la filière des Ingénieurs des Industries Agricoles et Alimentaires ou les Ingénieurs en Chimie Industrielle et Génie de l'Environnement

EPREUVE	Durée	Coefficient
Culture Générale et Langue (Français ou Anglais)	3h	2+1
Test Psycho-Technique	3h	3
Mathématiques	3h	3
Spécialité : Chimie et Biologie ou Chimie et Physique (en fonction du cursus antérieur)	3h	3

2. Pour la filière des Ingénieurs en Maintenance Industrielle et Productique

EPREUVE	Durée	Coefficient
Culture Générale et Langue (Français ou Anglais)	3h	2+1
Test Psychotechnique	3h	3
Mathématiques	3h	3
Physique et Mécanique	3h	3

Article 8 : Le programme du concours est présenté en annexe de la présente décision.

Article 9 : Les candidats devront se présenter devant les salles d'examen trente minutes (30 min.) au moins avant le début de la première épreuve.

Ils devront impérativement se munir de leur **Carte nationale d'identité** ou de ce qui en tient lieu pour les étudiants étrangers, à l'exclusion de tout autre document.

Article 10 : Le calendrier du concours est fixé ainsi qu'il suit :

1. Pour la filière des Ingénieurs des Industries Agricoles et Alimentaires ou la filière des Ingénieurs en Chimie Industrielle et Génie de l'Environnement

Date	Heure	EPREUVE	Durée	Coefficient
10/09/2016	6h45	Appel	-	-
	8h – 11h	Mathématiques	3h	3
	14h – 17h	Culture Générale et Langue	3h	2+1
11/09/2016	8h – 11h	Chimie et Biologie ou Chimie et Physique	3h	3
	14h – 17h	Test Psycho-Technique	3h	3

3. Pour la filière des Ingénieurs en Maintenance Industrielle et Productique

Date	Heure	EPREUVE	Durée	Coefficient
10/09/2016	6h45	Appel	-	-
	8h – 11h	Mathématiques	3h	3
	14h – 17h	Culture Générale et Langue	3h	2+1
11/09/2016	8h – 11h	Physique et Mécanique	3h	3
	14h – 17h	Test Psycho-Technique	3h	3

Article 11 : Le Recteur de l'Université de Ngaoundéré, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'ENSAI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur,



Pr. Jacques FAME NDONGO